

L'AIRD, un outil mobilisateur de la recherche pour le développement



Grâce à un bilan très positif en 2007, l'Agence inter-établissements de la recherche pour le développement (AIRD), créée en 2006, a acquis une forte visibilité. Les établissements membres ont, cette année, réaffirmé auprès des tutelles leur volonté de travailler ensemble et l'Agence a été sollicitée aussi bien pour des partenariats scientifiques que pour des cofinancements.

L'Agence est pilotée par un conseil d'orientation (COra), instance collégiale rassemblant à parts égales des partenaires du Sud, des représentants des organisations multilatérales et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. Le COra identifie et hiérarchise les thématiques autour desquelles s'articulent les projets de recherche gérés par l'Agence.

Un choix d'axes prioritaires est établi pour chaque thématique à partir des propositions de personnes-ressources. En collaboration avec les communautés scientifiques concernées, celles-ci évaluent les potentiels de chercheurs et les financements susceptibles d'être mobilisés. Les projets opérationnels sont gérés par le coordonnateur scientifique de l'axe prioritaire concerné, avec le concours du Secrétariat exécutif permanent (SEP).

L'Agence a su conquérir sa place dans l'espace national mais également européen de la recherche. L'AIRD a ainsi été désignée pour piloter la mise en œuvre du volet de l'accord de partenariat stratégique entre l'Europe et l'Afrique intitulé « Science, Société de l'information et Espace », qui a été signé à Lisbonne en 2007. Désormais inscrite dans le paysage scientifique français, l'action de l'AIRD fait d'ores et déjà écho auprès de ses partenaires étrangers avec lesquels des contacts ont été pris cette année. L'Agence a notamment reçu la visite du directeur du Bureau international (BI) du ministère allemand chargé de l'Éducation et de la Recherche. Un échange fructueux qui pourrait être le point de départ d'une coopération bilatérale au service du développement.

Le conseil d'orientation de l'Agence s'est réuni à deux reprises afin d'évaluer la pertinence d'une dizaine de programmes au regard des cinq thématiques prioritaires : Gouvernance et politique publique ; Santé ; Sécurité alimentaire et nutritionnelle, productions agricoles et aquacoles ; Impact du changement climatique et adaptation des sociétés ; Énergies pour le Sud : énergies nouvelles et traditionnelles. On note un bon équilibre entre les priorités, à l'exception de la thématique « énergies » qui sera à développer en 2009.

L'AIRD a, en outre, consacré une large part de son activité au suivi des projets ayant démarré en 2007 (FSP Ripiecsa, Projet Influenza Aviaire, les Suds aujourd'hui et Biodiversité océan Indien, Madagascar) et au lancement de nouveaux programmes validés par le COra. Ce dernier a veillé au respect de l'engagement des partenaires de l'Agence : allouer des ressources et des moyens significatifs aux partenaires du Sud ; se conformer aux règles en vigueur garantissant la qualité scientifique (appel d'offres et sélection par des comités indépendants).



Accès à l'eau/Mali.



Paysage agricole/Maroc.



Identification de moustiques/Burkina Faso.

Trois appels d'offres, propres ou en cofinancement avec d'autres institutions, ont été lancés :

« Les maladies infectieuses à potentiel épidémique d'intérêt pour la région océan Indien » :

Mené conjointement avec le CRVOI (Centre de recherche et de veille sur les maladies émergentes dans l'océan Indien), il vise à identifier des programmes et des équipes de recherche sur la thématique concernée. Les projets doivent faire l'objet d'un partenariat entre des équipes de recherche métropolitaines, réunionnaises et des équipes issues d'autres pays de la Commission de l'océan Indien (Madagascar, Comores, Seychelles et Maurice).

« Les maladies infectieuses et leur environnement » :

La participation de l'AIIRD à cet appel d'offres lancé par l'ANR est dédiée spécifiquement au financement des équipes du Sud afin que celles-ci soient présentes et visibles au même titre que leurs homologues du Nord.

« DEMENTREND, Évolutions démographiques en Afrique subsaharienne » :

Associant l'AIIRD, l'Agence française de développement (AFD) et la Fondation William et Flora Hewlett, cet appel à projets est l'aboutissement du travail conjoint des trois entités, engagé en 2007. Il s'articule autour de cinq axes de recherche :

- croissance économique, pauvreté et démographie ;
- santé maternelle et reproductive, fécondité et pauvreté ;
- efficacité des politiques et programmes de santé maternelle et reproductive ;

- sécurité familiale et démographie : la fonction assurantielle de la fécondité ;

- mouvements et localisation de populations, santé et démographie (migrations et pauvreté ; migrations et santé).

L'enveloppe globale s'élève à 2,5 M€. Un soutien financier de l'ordre de 100 000 € à 400 000 € sera accordé à des projets répondant aux conditions suivantes :

- > durée maximum de 3 ans ;
- > équipes pluridisciplinaires issues des pays de l'Union européenne et d'Afrique, comprenant au moins une équipe d'Afrique subsaharienne et un économiste, incluant des intervenants extérieurs à la communauté scientifique (ONG, décideurs politiques).

Le financement de ces projets peut revêtir plusieurs formes : contribution en crédits de fonctionnement ; participations en emploi ; recherche de fonds et de partenariats auprès de fondations. La gestion des moyens est partagée ou confiée à l'un des partenaires du projet. Un suivi rigoureux de l'ensemble des projets et des moyens déployés est mis en œuvre.

Depuis sa création, l'Agence a mobilisé près de 25 M€ d'engagements pluriannuels, dont plus de 5,5 M€ au titre de l'année 2008, sur des programmes concernant la recherche pour le développement en Afrique, Asie, Amérique latine et océan Indien.

Conformément aux instructions édictées par le CICID (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement) en 2005*, l'Agence promeut l'excellence scientifique en mobilisant les compétences de ses membres fondateurs ainsi que celles des autres instances de la recherche (ANR, fondations privées, partenaires institutionnels internationaux, ONG). Véritable outil au service de la politique de développement par la science, elle permet d'associer des équipes du Nord et du Sud.

La légitimité de l'AIIRD et son utilité en tant qu'outil opérationnel et politique sont aujourd'hui indéniables. L'AIIRD ne dispose cependant toujours pas d'un statut spécifique. Le 29 mai 2008, l'ensemble de ses membres fondateurs ont adressé un document aux ministères chargés de la Recherche et de la Coopération afin que le positionnement de l'AIIRD soit clarifié. Ce document retrace la genèse de l'Agence, ses atouts et ses réussites ; il dessine ses perspectives et réaffirme l'implication de ses membres.

Si le souffle des débuts a permis à l'Agence de laisser entrevoir son potentiel, celui-ci ne pourra s'exprimer véritablement qu'une fois clarifiés son positionnement, son statut et son mode de financement. L'AIIRD pourra alors répondre pleinement aux missions qui lui ont été assignées en 2005 par ses autorités de tutelle.

*Extrait du relevé de conclusions du CICID du 18 mai 2005 : « l'IRD évoluera vers un rôle d'agence de moyens et collaborera en priorité avec le CNRS, l'Inserm et les universités ».

[Contact : aird@ird.fr]



Ligne de grain/Niger.



Prélèvements d'eau/Chili.